



PROCÈS-VERBAL N° 3
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 26 novembre 2018
Ouverture de la séance 18h05- Fin de la séance 19h05

Membres PRÉSENTS : 22

Membres EXCUSÉS ou ABSENTS : 8

Membres INVITES : 1

QUORUM : 16

*Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut siéger et débute à 18h00,
Mme Aguirre Leroy, Principale, ouvre la séance.
M. Kayed assurera le secrétariat de séance.*

Avec l'ordre du Jour suivant :

I - Questions générales :

- Adoption du P.V du CA n° 2

II - Questions Financière et Matérielle :

- A- Présentation du Budget 2019
- B- Décisions Budgétaires Modificative
- C- Contrats en cours
- D- Convention théâtre.

Il est ajouté à l'ordre du jour la convention « Chante Ecole ».

LE SECRÉTAIRE

I.KAYED

LA PRINCIPALE

P. AGUIRRE LEROY

I. Questions générales :

Adoption du P.V du CA n° 2

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 00

II. Questions Financière et Matérielle :

Tarifs de demi-pension pour information

M. le Gestionnaire présente pour information d'une part, le montant du forfait annuel de la demi-pension applicable pour 2019 et d'autre part, les tarifs des commensaux.

Ainsi, le Conseil départemental de la Gironde a fixé le montant du prix par repas à 2.90 € pour l'exercice 2019 ; pour un fonctionnement de 4 jours par semaine et de 139 jours pour 2019. Soit un forfait annuel de 403.10 €.

Il présente ensuite le tarif applicable aux élèves externes, aux hôtes exceptionnels et aux commensaux qui sont déterminés en fonction des indices salariaux, à savoir :

Elèves déjeunant à titre exceptionnel	3.60€
Tarif 1 : Personnel indice < ou égal à 430	3.07 €
Tarif 2 : Personnel indice > 430 ou égal à 499	4.97 €
Tarif 3 : Personnel indice > à 499	6.22 €
Tarif 5 : tarif extérieur	8.17 €

18h10 arrivée de Mme Rousselot

A-Présentation du Budget 2019.

M. le Gestionnaire et Madame la Principale prennent à tour de rôle la parole pour expliquer la proposition budgétaire de 2019.

M. le gestionnaire indique que le montant net de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) alloué par le Département de la GIRONDE s'élève à 138 273 € pour 2019 contre 131 416 € en 2018 soit une hausse de 6 857 € (+ 5,22 %). Cette hausse traduit l'augmentation prévisionnelle de l'effectif pour la rentrée scolaire 2019-2020 qui va se traduire par ailleurs, par l'installation de préfabriqués pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Madame la Principale et Mme la Représentante du Département expliquent conjointement que l'installation des préfabriqués a pour objet d'anticiper l'évolution de l'effectif des élèves, estimé à ce jour à 662 élèves, pour la rentrée scolaire 2019-2020. Le Département de la Gironde procédera au réaménagement des espaces verts attenants à la cour des élèves et aux logements de fonction en déposant durant les vacances scolaires des bâtiments modulaires à partir de 2019. Ces préfabriqués permettront d'absorber temporairement cette augmentation d'effectif jusqu'à 2022 date à laquelle le nouveau collège sera livré dans la commune de Saint-Selve.

M. le gestionnaire détaille la répartition budgétaire qui prévoit le plus précisément possible les besoins incompressibles pour un fonctionnement optimum du service AP pour couvrir la totalité des dépenses liées à ce service pour l'exercice 2019.

1. Service Activités Pédagogiques (AP) : 130 924.60 € (104 748,75 € en 2018) + 26.38 % en dépenses et 123 839, 75 € (100 912,33 € en 2018) + 22,72% en recettes).

Les lignes dédiées au fonctionnement du service AP et aux besoins des professeurs dans leurs matières respectives s'élève à 34 222 € (35 807 € en 2018), 4.43 % sont réparties comme suit :

8000 € pour l'enseignement général,

7000 € pour le CDI (7000 € en 2018)

2546 € pour le transport et entrées piscine pour les élèves de 6ème

13 350 € pour les charges courantes et de maintenance informatique dédiée à la pédagogie

3326 € pour des actions pédagogiques complémentaires.

Cette légère baisse s'explique par le non financement de la DGF des actions pédagogiques qui relève des fonds propres de l'établissement (prélèvement sur le fonds de roulement).

S'ajoutent à ce service les dépenses spécifiques qui rentrent dans l'objectif de l'amélioration des parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses selon l'Axe 1 (Ouvrir pour élargir) du projet d'établissement 2016-2020 :

Le financement des actions culturelles est réparti selon le tableau ci-dessous :

ACTIONS CULTURELLES	PROPOSITION MONTANT INITIAL	PART COLLEGE 2018-2019 sur FR ou DGF 2018-2019	LOLF OU SUBV. MINISTERES	SUBV. DPT33 2018	DIVERS ORGANISMES DRAC+ MAIRIE ETC.	PARTICIPATION FAMILLES	TOTAL ACTION
COLLEGE AU CINEMA	862,00 €	333,90 €		1 830,60 €			2 164,50 €
ATELIER DE PRATIQUE SCIENTIFIQUE : ASTRONOMIE	800,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €		800,00 €
CHANTE AQUITAINE	300,00 €	200,00 €	100,00 €				300,00 €
REGARD SUR L'ARCHEOLOGIE (PLASSAC)	350,00 €		150,00 €	200,00 €			350,00 €
REGARD SUR L'ARCHEOLOGIE (CERAMOLOGIE)	469,00 €		269,00 €	200,00 €			469,00 €
VOYAGE VILLASCOPIA	6 440,00 €	460,00 €				5 980,00 €	6 440,00 €
DECOUVERTE DE LA FORÊT D'ART CONTEMPORAIN	550,00 €		550,00 €				550,00 €
PAR-DELA LA FORÊT	208,00 €		208,00 €				208,00 €
A LA DECOUVERTE DES CHATEAUX ROYAUX	12 880,00 €	920,00 €				11 960,00 €	12 880,00 €
ABBAYE DE LA SAUVE-MAJEURE ET CHÂTEAU DE VAYRES	1 100,00 €		1 100,00 €				1 100,00 €
VOYAGE EN ANGLETERRE	26 100,00 €	2 600,00 €				23 500,00 €	26 100,00 €
CREATION NUMERIQUE	220,00 €		120,00 €	100,00 €			220,00 €
LES EFFETS SPECIAUX	1 190,00 €		1 190,00 €				1 190,00 €
ARCHITECTE DE TON ETABLISSEMENT	690,00 €		390,00 €	300,00 €			690,00 €
DESSINER LE DEVELOPPEMENT DURABLE	360,00 €		260,00 €	100,00 €			360,00 €
SEJOUR AU SKI	14 535,00 €	500,00 €			925,00 €	13 110,00 €	14 535,00 €
DECOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL	400,00 €		100,00 €	300,00 €			400,00 €
ANTIGONE	150,00 €		150,00 €				150,00 €
LA SCIENCE A L'EPREUVE DE LA FICTION	3 252,00 €			300,00 €			300,00 €
VOYAGE VERDUN (STRUTHOF)	16 240,00 €	1 400,00 €				14 840,00 €	16 240,00 €
ORADOUR-SUR-GLANE	2 000,00 €	805,03 €	1 194,97 €				2 000,00 €
TOTAUX AP	89 096,00 €	7 418,93 €	5 981,97 €	3 530,60 €	1 125,00 €	69 390,00 €	87 446,50 €

Le service AP a été élaboré de manière à répondre au mieux aux besoins des enseignants hors dépenses incompressibles (consommables, etc.). On constate une augmentation importante des dépenses (+26175,85 €) et des recettes (+ 22927,24 €) entre l'exercice 2018 et 2019. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation du nombre de voyages avec nuitées.

L'une des représentantes des enseignants demande si le montant alloué à la pédagogie de 8000 € n'est pas en nette baisse par rapport à l'exercice 2018 où le montant s'élevait à 13 013 €.

M. le gestionnaire signale que le montant alloué à la pédagogie est en nette augmentation puisqu'il affiche un montant total de 23 992.10 € en 2019 contre 16 013 € en 2018. En effet, cette augmentation s'explique par la nouvelle architecture budgétaire qui intègre toutes les dépenses incompressibles, par destination, du service AP.

2. Service Administration et Logistique (ALO) :

164 862,83 € en dépenses (130 453,84 € en 2018) + 26.38% et
164 674,19 € en recettes (130 265.20 € en 2018) + 26,41%.

Cette augmentation s'explique par la création d'une ligne budgétaire dédiée aux contrats CUI-PEC, à l'augmentation des crédits dédiés à la viabilisation et au fonctionnement du service administratif.

Ce service retrace toutes les dépenses incompressibles liées au fonctionnement de l'établissement à savoir :

- ✓ toutes les dépenses liées à l'administration d'un montant de 57 542 € dont la part attribuée au P2 pour un montant de 18 296 € (54 241 € en 2018 dont la part P2 de 17 454 €) ainsi que les dépenses spécifiques liées à la maintenance DSM de 19 171 € (15 485 € en 2018),
- ✓ les dépenses liées à la viabilisation d'un montant de 44 309 € (42 273 € en 2018),
- ✓ divers dépenses de 200 €,
- ✓ les rémunérations des contrats CUI -PEC Entretien pour 17 963.04 €,
- ✓ l'amortissement inscrit dans un domaine imposé par la nomenclature : OP-SPE (Opérations Capitales) et qui se réalise via les codes d'activités OAMOR pour un montant en dépenses de 9 799.35 € (10 149,84 € en 2018).

L'objectif premier à atteindre dans le fonctionnement de ce service est la réduction des charges générales pour mettre un maximum de ressources au service de l'action pédagogique.

Une révision complète des prix des divers contrats, une gestion attentive des dépenses des fournitures administratives, des dépenses administratives (courriers, réception, etc.,) et des produits d'entretien permettront d'atteindre cet objectif.

3. Service Vie de l'élève (VE) : 167 906,96 € en dépenses et en recettes (145 364,18 € en 2018) +15,52%

Ce service retrace les actions éducatives : l'éducation à la santé et à la citoyenneté selon l'axe 1 du projet d'établissement : ouvrir pour élargir selon le tableau ci-dessous

ACTIONS EDUCATIVES service VE	PROPOSITION MONTANT INITIAL	PART COLLEGE 2018-2019 sur FR ou DGF 2018-2019	LOLF OU SUBV. MINISTERES	SUBV. D33 2018	DIVERS ORGANISMES DRAC+ MAIRIE ETC.	PARTICIPATION FAMILLES	TOTAL ACTION
CESC	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1000 €

Ce service est essentiellement alimenté par les crédits d'État et du Département qui intègre l'Axe 2 du projet d'établissement : accompagner pour réussir selon la répartition suivante :

- ✓ Les diverses aides de l'État (fonds social cantine, etc.) pour un montant prévisionnel de 8 519.56 €.
- ✓ Les aides du conseil départemental de la Gironde pour les demi-pensionnaires pour un montant prévisionnel de 1 100 €.
- ✓ Les crédits affectés à la rémunération des Assistants d'Education (AED) et des Accompagnements des élèves en situation de handicap (AESH-M) et les dépenses administratives locales (formation des AED, déplacements, etc.) pour un montant prévisionnel de 153 413.40 €.
- ✓ Les crédits alloués aux devoirs faits pour un montant de 2 674 €.
- ✓ 1 200 € part DGF pour le pôle santé.

4. Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) :

242 919,15 € en dépenses et en recettes (237 200,98 € en 2018) +0.19%.

Les recettes de ce service sont constituées par :

- ✓ le versement prévisionnel de la « part des familles » d'un montant de 226 954,30 € et la vente des tickets de repas commensaux et élèves extérieurs d'un montant de 9 353,85 €,
- ✓ subvention du Département de la Gironde pour le ramassage des déchets alimentaires d'un montant estimatif de 1 300 €, et Dotation Spéciale de Maintenance (DSM) pour les contrats obligatoires liés au service de restauration d'un montant estimatif de 5 220 € .
- ✓ encaissement diverses recettes (dégradations, etc.) pour un montant prévisionnel de 100 €
- ✓ l'augmentation du forfait « part familles », vente des repas et commensaux (1 centime) et repas élèves externes (3 centimes) a conduit à une prévision à la hausse dans cet exercice. En effet, cet augmentation prévisionnelle de l'effectif des demi-pensionnaires a un impact sur le montant dédié aux recettes du SRH.
- ✓ le coup du repas à l'assiette sans les charges de fonctionnement du service SRH s'élève à 1.80 € et avec les charges de fonctionnement à 3.02 €.

Les dépenses de ce service retracent :

- ✓ les crédits alloués pour l'achat des denrées alimentaires standardisées pour 119 733.69 € et 21 129 € pour les denrées alimentaires BIO contre 14 714,66€ afin d'atteindre l'objectif +15% pour la part BIO en 2019 pour offrir à chaque collégien un service de restauration de qualité,
- ✓ le reversement à la collectivité d'un montant prévisionnel de 56 711.80 € qui correspond à 24% de l'intégralité des recettes de la part familles et des commensaux,
- ✓ L'enlèvement des ordures ménagères d'un montant de 1 300 €,

- ✓ la dotation spéciale de maintenance pour les contrats obligatoires de 5 220 € contre 5 200 € en 2018 soit - 1,07 %,
- ✓ les dépenses liées à la viabilisation financées sur les recettes du service de restauration d'un montant de 17 691€ (contre 17 924 € en 2018 soit - 1.30 %) qui correspond au montant préconisé par la collectivité (ne bénéficiant pas de compteurs individuels pour le service de restauration, la base de calcul retenue par la collectivité de rattachement est de 22 cts/repas servi au cours de l'exercice antérieur).
- ✓ Le montant affecté aux divers codes d'activités qui permettent le fonctionnement du SRH (fax, téléphone, vêtements, entretien etc.) pour un montant de 21 033.66 € contre 13 624.54 €
- ✓ en 2018 soit + 54,38 % permettra au service SRH de répondre aux dépenses incompressibles de l'exercice 2019.

- Certains membres du CA s'interrogent sur l'ouverture d'une ligne budgétaire dédiée à l'Huissier pour un montant de 500 €.
- M. le gestionnaire indique que cette ligne permet de prendre en charge les dépenses liées aux frais administratifs du recouvrement des créances de l'huissier dans le cas où une famille est insolvable.
- Mme la Principale indique que c'est vraiment le dernier recours dans le cas où une famille ne répond pas aux appels téléphoniques ni aux lettres de relances.
- M. Le gestionnaire salue le travail de sa collègue au service de l'intendance ainsi que celui du fondé de pouvoir de l'Agence comptable qui n'hésitent pas à relancer régulièrement les familles par téléphone ou par courriel pour limiter le recours à l'huissier.
- un des représentants des élèves se demande s'il est nécessaire de recourir à l'huissier si la famille est déjà insolvable.
- Mme la Principale rappelle que c'est la procédure ultime en cas d'absence de réponses. L'Agent comptable est dans l'obligation de confier le dossier à un huissier pour le recouvrement de la créance.

5. **Service Bourses nationales (SBN)** 17 094 € en dépenses et en recettes (14 600 € en 2018) soit une augmentation de 17.08%.

Ce service spécial est dédié à la Bourse nationale des collégiens. Il accuse une augmentation importante suite au suivi rigoureux de l'agent administratif en charge du dossier (relance des familles, suivi et contrôle des documents).

Le nombre des boursiers comptabilisé à ce jour est de 88 boursiers répartis selon les taux suivants :

- 55 élèves boursiers de taux 1 pour un montant trimestriel de 1 925 €
- 22 élèves boursiers de taux 2 pour un montant trimestriel de 2 112 €
- 11 élèves boursiers de taux 3 pour un montant trimestriel de 1 661 €

Le montant total prévisionnel du montant des bourses est de 5 698 € X 3 trimestres = 17 094 €.

M. le gestionnaire termine en indiquant que les recettes de l'exercice 2019 s'élève à 723 707,54 € et de 716 433,87 € en dépenses soit un déséquilibre de 7 273,67 €.

Le vote du budget en déséquilibre se justifie par un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 7 085,03 € inscrit pour le financement de la part accompagnateurs pour les voyages scolaires et pour la part complémentaire de l'établissement pour les actions pédagogiques. S'ajoute à ce déséquilibre budgétaire la différence entre l'amortissement et la neutralisation pour un montant de 188,64 €.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : le budget de l'exercice 2019 est adopté.

- Vote de l'acte donnant délégation au Chef d'établissement par le Conseil d'administration pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

B - DBM POUR VOTE

M. le gestionnaire propose un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 5000 € pour combler les lignes déficitaires du service ALO comme suit :

- 1000 € pour la ligne dédiée à l'entretien et maintenance qui est actuellement déficitaire de - 21.82 €
- 1000 € pour la ligne dédiée à la sécurité qui est actuellement déficitaire de - 750.60 €
- 3000 € pour la ligne dédiée à la viabilisation (chauffage) qui est actuellement déficitaire de - 644.23 €.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

C - Contrats

Contrat avec la société IDEOLYS ayant pour objet la maintenance de la plateforme de gestion du service de restauration "Easyls" pour un montant annuel de 720.72 €.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

D - Conventions

Convention ANTIGONE avec l'Association LES ARTS SCÉNIQUES TALENCAIS. Le projet porte sur un travail théâtral avec les élèves de 3ème. L'action se déroulera le 10 et 13 décembre 2018 pour montant total qui s'élève à 141.72 €.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Convention Chante-École 2019, Le plan départemental musique s'intègre dans le programme académique d'Action Culturelle en milieu scolaire dans le domaine de la musique. Il est élaboré par la commission départementale musique présidée par l'Inspecteur Académique. Une somme de 135,00 € (cent-trente-cinq euros) doit être versée par le Collège Olympe de Gouges de Cadaujac à l'association « Chante-Ecole » pour participation à l'organisation générale du projet.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 00

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h05h.

